



**Commissaires aux
Comptes Associés**
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION U.D.A.F

**Siege social :
39 Bd Victor Hugo
04000 DIGNE LES BAINS**

EXERCICE 31 DECEMBRE 2023



**Commissaires aux
Comptes Associés**
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ASSOCIATION U.D.A.F

**Siège social :
39 Bd Victor Hugo
04000 DIGNE LES BAINS**

EXERCICE 31 DECEMBRE 2023



**Commissaires aux
Comptes Associés**

SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele

Laurent Borg

Commissaires aux comptes

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association U.D.A.F relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



**Commissaires aux
Comptes Associés**

SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele

Laurent Borg

Commissaires aux comptes

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



**Commissaires aux
Comptes Associés**
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele

Laurent Borg

Commissaires aux comptes

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,
- il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manosque, le 29/04/2024,

Isabelle CANDAELE
*Commissaire aux comptes,
Gérante, signataire désignée*

AJC AUDIT
Société de commissariat aux Comptes
264 rue Berthelot
04100 Manosque
SIREN 451 301 865

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilise				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	44 383.60	44 332.31	51.29	318.14
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	857 636.51	365 211.13	492 425.38	492 179.42
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	236 432.31	212 614.54	23 817.77	31 347.20
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 237.00		1 237.00	1 215.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 717.76		5 717.76	800.00
TOTAL 1	1 145 407.18	622 157.98	523 249.20	525 859.76
Comptes de liaison	833 219.58		833 219.58	695 000.64
TOTAL 2	833 219.58		833 219.58	695 000.64
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	58 231.52	22 528.49	35 703.03	11 725.28
Autres créances	67 407.00		67 407.00	48 347.40
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	681 101.30		681 101.30	612 495.32
Charges constatées d'avance	3 139.83		3 139.83	1 145.53
TOTAL 3	809 879.65	22 528.49	787 351.16	673 713.53
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	2 788 506.41	644 686.47	2 143 819.94	1 894 573.93



BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Capital		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres statutaires		
*Dons et legs		
*Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	1 663.40	1 663.40
Réserve de compensation	24 731.25	
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves sous gestion contrôlée	66 817.41	71 258.65
Réserve de couverture du BFR		
Autres	453 738.35	453 738.35
Report à nouveau		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	80 979.15	65 813.71
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables		
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-93 788.01	-93 788.01
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Excédent ou déficit de l'exercice	40 482.88	39 896.69
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Immobilisations grevées de droits		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subventions d'investissement	13 208.49	5 151.69
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	24 156.50	27 219.20
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	611 989.42	570 953.68
Comptes de liaison	833 219.58	695 000.64
TOTAL 2	833 219.58	695 000.64
Provisions		
Provisions pour risques	24 000.00	14 000.00
Provisions pour charges	101 986.24	92 564.53
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	108 808.62	49 379.89
Fonds dédiés		
TOTAL 3	234 794.86	155 944.42



BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	214 611.60	227 575.97
Emprunts et dettes financières divers		
Dépôts et cautionnements reçus		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	614.50	614.50
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 396.70	25 863.67
Dettes sociales et fiscales	195 932.16	191 616.64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-844.92	3 631.97
Autres dettes	16 976.21	14 771.85
Produits constatés d'avance	7 129.83	8 600.59
TOTAL 4	463 816.08	472 675.19
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	2 143 819.94	1 894 573.93



COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

Activité: Autre

CHARGES	2023	2022
Charges d'exploitation	1 716 876.47	1 411 068.89
Achats de marchandises	2 684.64	2 286.39
Variation de stock	2 684.64	2 286.39
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	24 027.92	31 044.56
Services extérieurs et autres	329 052.80	223 907.26
Impôts, Taxes et versements assimilés	89 501.40	76 037.64
Sur rémunérations	82 454.40	65 136.64
Autres	7 047.00	10 901.00
Charges de personnel	1 172 597.74	981 566.66
Salaires et traitements	891 896.12	763 709.29
Charges sociales	280 701.62	217 857.37
Dotations aux amortissements et provisions	76 572.71	74 777.15
Dotation aux amortissements des immobilisations	48 903.54	53 459.77
Dotation aux amortissements des charges à répartir	27 055.38	15 607.39
Dotation aux provisions sur actif circulant	613.79	5 709.99
Dotation aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	22 439.26	21 449.23
TOTAL 1	1 716 876.47	1 411 068.89
Charges financières	7 578.96	5 384.94
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 578.96	5 384.94
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	7 578.96	5 384.94
Charges exceptionnelles	108 224.62	49 982.22
Sur opérations de gestion		
Exercice courant		
Exercice antérieur		102.33
Sur opérations de capital	916.00	2 000.00
Dotations aux amortissements et provisions		
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	107 308.62	47 879.89
Impôts sur les bénéfices		
Participation des salariés aux résultats		
TOTAL 3	108 224.62	49 982.22
Charges des contributions volontaires en nature	23 489.28	37 189.60
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	23 489.28	37 189.60
TOTAL 4	23 489.28	37 189.60
TOTAL GENERAL (Total1+Total2+Total3)	1 832 680,05	1 466 436,05



COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PRODUITS	2023	2022
Produits d'exploitation	1 811 601.67	1 483 513.87
Ventes de marchandises		
Production vendue	100 953.83	
Prestations de services		
Divers	100 953.83	
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	994 668.87	941 970.00
Subventions d'exploitations et participations	476 688.46	353 764.58
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	4 635.14	4 000.00
Transferts de charges	36 119.96	3 299.88
Autres produits	198 535.41	180 479.41
TOTAL 1	1 811 601.67	1 483 513.87
Produits financiers	1 743.50	1 988.53
De participations et immobilisations financières	1 531.23	1 748.53
Revenus des VMP, escomptes obtenus, et autres produits finan	212.27	240.00
Produits nets sur cession		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	1 743.50	1 988.53
Produits exceptionnels	59 817.76	20 830.34
Sur opérations de gestion		
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	4 433.93	4 860.26
Reprises sur provisions	7 503.94	7 503.94
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées	7 503.94	7 503.94
Report des ressources non utilisées exercices ant.	47 879.89	8 466.14
Transferts de charges		
TOTAL 3	59 817.76	20 830.34
Produits contributions volontaires en nature	23 489.28	37 189.60
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	23 489.28	37 189.60
TOTAL 4	23 489.28	37 189.60
TOTAL GENERAL (Total1+Total2+Total3)	1 873 162,93	1 506 332,74
EXCEDENT OU DEFICIT	40 482.88	39 896.69



ANNEXE des COMPTES ANNUELS De l'UDAF des Alpes de Haute Provence

L'UDAF a pour mission institutionnelle de représenter les familles du département. (Code de l'action sociale et des familles).

La loi du 11 juillet 1975 a remis à jour les quatre missions inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions qui concernent la famille et proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux,
- Représenter officiellement l'ensemble des familles, adhérentes ou non à une association familiale. Pour cela, elle désigne ou propose des délégués familiaux qui siègent dans les conseils, assemblées ou conseils d'administration, ... institués par l'Etat, les collectivités locales,
- Gérer tout service d'intérêt familial qui lui aura été confié :
 - ✓ Un service Mesure Protection Juridique : protection juridique des majeurs (Sauvegarde de Justice, curatelle, tutelle), mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) et mesures en direction des mineurs (administrateur ad hoc et tutelle aux biens),
 - ✓ Une action d'accompagnement scolaire "Une Heure pour Un Enfant" destinée aux enfants en difficulté scolaire fréquentant les établissements scolaires de Digne-les-Bains,
 - ✓ Une action intergénérationnelle "Lire et Faire Lire",
 - ✓ Le secrétariat de la Médaille de la Famille,
 - ✓ Une mission de pilotage du dispositif REAAP dans le Département (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
 - ✓ Un service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF),
 - ✓ Un service créé en 2022 d'aide à l'accueil des Ukrainiens,
 - ✓ Un dispositif d'habitat inclusif créé en 2023,
 - ✓ L'ouverture d'une antenne à Manosque est en cours de réalisation,
 - ✓ Toujours forte de son redressement, l'UDAF a été retenue dans le cadre d'un projet innovant régional, lui permettant de se doter d'un animateur à la vie sociale pour le service PJM.
- Agir en justice pour défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles du département.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'UDAF 04 a poursuivi son redressement et engagé de nombreuses démarches de mise en conformité suite au rapport d'inspection contrôle des services de l'Etat d'octobre 2022 reçu en mars 2023.

Ces améliorations ont porté sur l'ensemble des services afin de sécuriser le parcours des personnes et des familles accompagnées. Dans le même temps, l'UDAF 04 a accueilli de nouvelles activités pour lesquelles elle a été retenue suite à des mises en concurrence. Il en est ainsi du PCB (Point Conseil Budget) et de l'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement).



Règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence. Il est à noter que les comptes annuels sont établis et présentés conformément :

- au plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux avec application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 selon un arrêté du 05/12/2018
- aux principes comptables de base :
 - ✓ Continuité de l'exploitation,
 - ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - ✓ Indépendance des exercices

L'annexe comporte les compléments d'informations suivants relatifs au bilan et au compte de résultat, dès lors qu'ils sont significatifs :

Au bilan de l'UDAF 04 au 31 décembre 2023, ne sont pas mentionnés les fonds perçus par les majeurs protégés entre les années 2005 et 2006 puisque ne pouvant être identifiés. Ils avaient été crédités à l'époque sur un compte pivot pour un montant de 15 806,67 euros. Ce compte est utilisé depuis 2021 comme fonds social : des prêts sans intérêts sont accordés aux majeurs en difficulté financière (interruption de droits, dossiers en attente de régularisation). Une convention de prêt est signée entre l'Udaf et le majeur représenté par un délégué PJM.

1 - Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

2 - Etat de l'actif immobilisé :

Voir tableau ci-joint

3 - Etat des amortissements et dépréciations :

Voir compte administratif

4 - Détail des fonds propres et fonds sous contrôle :

Indication de la valeur des sommes sous contrôle des tiers financeurs (comprenant les sommes susceptibles de reprise en cas de fermeture d'établissement)

- Autres réserves :	453 738 euros
- Report à nouveau (gestion non contrôlée) :	80 979 euros
- Réserve sous gestion contrôlée :	66 817 euros
- Résultat sous contrôle tiers financeurs :	-93 788 euros
- Réserves de compensation :	24 731 euros
- Réserve d'excédents affectés à l'investissement :	1 663 euros

5 - Etat des provisions :

Voir tableau ci-joint



Le montant des provisions pour risques et charges s'élève au 31 décembre 2023 à 125 986 euros, dont 92 986 euros représentent la provision pour indemnité de départ en retraite (provision calculée pour les salariés de +45 ans). Le montant des fonds dédiés est de 108 808 euros.

6 - En cas de comptabilisation de valeurs réévaluées :

Pour cet exercice il n'y a pas de valeurs réévaluées.

7 - État des stocks :

Aucun achat n'est stocké

8 - État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice :

Voir tableau ci-joint



9 - Précisions sur la nature, le montant et le traitement :

Produits à recevoir	
Social	5 405
Tiers financeurs	46 268
OPCO	14 081
Autres	931

Charges à payer	
Dettes fournisseurs	11 362
Dettes sociales	142 181

- des quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun ; concernant cet exercice, il n'est plus comptabilisé d'indemnités d'occupation immobilières et mobilières (qui est une équivalence des quotes-parts de résultat sur opération faites en commun).
- dans les charges exceptionnelles nous avons des engagements à réaliser sur ressources affectées (fonds dédiés) pour 107 308 euros, et des charges générées par des opérations de capital pour 916 euros.
- les produits exceptionnels concernent des produits sur opérations en capital pour 4 434 euros, un report des ressources non utilisées s/exercices antérieurs (fonds dédiés) pour 47 880 euros et une reprise sur provisions réglementées pour immobilisations pour 7 504 euros
- dans les transferts de charges nous avons la somme de 36 120 euros.
- l'UDAF 04 bénéficie d'un allègement de charges patronales dit « ZRR » depuis le 1^{er} juillet 2017 pour un montant de 24 798 euros en 2023.

10 - Détail des cautions bancaires et avals des prêts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne :

- Cautions sur emprunt n°4440369 d'un montant de 238 500 euros = 88 744 euros
- Cautions sur emprunt n°4666741 d'un montant de 70 000 euros = néant
- Cautions sur 3 contrats de crédit bail voitures = 11 158 euros

11 - Ventilation des produits d'exploitation par catégories d'activités :

- Action Familiale :	203 677 euros
- Protection Juridique des Majeurs :	1 254 860 euros
- Accompagnement Scolaire :	26 921 euros
- Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents :	62 879 euros
- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux :	14 853 euros
- Accueil Ukrainiens :	121 696 euros
- Habitat Inclusif :	101 348 euros
- PCB / AVDL :	37 854 euros

12 - Ventilation des subventions d'exploitation par catégories d'activités et par financeurs :

Action Familiale	
Unaf part 1	134 397
Unaf part 2	37 220
Caf 04	5 000
Ville de Digne les Bains	800
Conseil départemental 04	1 000
Politique de la Ville (Etat + Prov.Alpes Agglo.)	2 575
Autres produits	849

Protection Juridique des Majeurs	
DDETSPP	994 669
DDETSPP	39 800

Accompagnement Scolaire	
CAF des A.H.P.	10 769
Conseil Départemental 04	4 750
Mairie de Digne-les-Bains	500
Provence Alpes Agglomération	1 900
Etat	7 750

Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents	
CAF des A.H.P.	39 127
Conseil Départemental 04	16 500
MSA Alpes – Vaucluse 04/05	4 000

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux des A.H.P.	
DDETSPP	14 735

Accueil Ukrainiens	
DDETSPP	61 611



Habitat Inclusif	
ARS	56 000

Point Conseil Budgétaire / Accompagnement Vers et Dans le Logement	
DDETSPP des A.H.P.	37 854

13 - Ventilation des résultats par sections analytiques :

Institution :	+15 439.52 euros
PJM :	+ 22 463.62 euros
Acc. Scolaire :	- 183.47 euros
Reaap :	+948.98 euros
ISTF :	+ 209.63 euros
Accueil UK :	+ 831.24 euros
Habitat Inclusif :	+ 773.36 euros
PCB / AVDL :	0 euros

Résultat consolidé : 40 482.88 euros



14 - Evénements postérieurs à la clôture 2023 :

Les activités PCB et AVDL de même que le recrutement de l'Animateur de vie sociale PJM ne seront effectifs qu'au 1er trimestre 2023. De même, l'ouverture de l'antenne PJM à Manosque n'interviendra qu'au cours du 1er semestre 2024 (une fois les travaux d'aménagement réalisés). Enfin, le licenciement d'une salariée en janvier 2024 pour faute grave laissependant une procédure de contestation prud'homale.

15 – Contributions volontaires en nature :

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice 2023.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'Udaf 04 en 2023 est de : 2 039 heures. Conformément aux préconisations de l'Unaf, nous avons valorisé ces heures avec la valeur du SMIC horaire en vigueur depuis le 01/05/2023, soit : 11,52€ de l'heure.

Art. 431-5

Le tableau suivant se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	526 660	24 731		4 441	546 950
Report à nouveau	-27 974	15 166			-12 808
Excédent ou déficit de l'exercice	39 897	-39 897	40 483		40 483
Situation nette	538 583	0	40 483	4 441	574 625
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 152		8 241		13 208
Provisions réglementées	27 219			3 063	24 156
TOTAL	570 954	0	48 724	7 504	611 989



1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	49 380	107 309	47 880			108 809	
- formations	14 102	10 214	14 102			10 214	
- Ing.sociale	12 100		12 100			0	
- Envol numérique	6 000	3 289	6 000			3 289	
- PPI 2022	2 650		2 650			0	
- Projet Innovant		39 800				39 800	
- Fam. Gouvernantes	6 911	8 770	6 911			8 770	
- Usage numérique	741	741	500			741	
- Lire et faire lire	2 662	2 210	1 403			2 210	
- atelier écoute psy	1 500		1 500			1 500	
-FDVA		500				500	
- DREETS	1 500		1 500			0	
- MSA	500		500			0	
- IML UK	714		714			0	
- ARS		5 598				5 598	
- PCB / AVDL		36 187				36 187	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	49 380	107 309	47 880			108 809	



Annexe de l'UDAF des Alpes de Haute Provence

modèle fixé par l'arrêté du 26 12 2007 pour les ESMS

4.3.1 Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31 décembre n-1 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Diminutions résultant des sorties de l'exercice (3)	Amortissements cumulés au 31 décembre n (4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801	Frais d'établissement			
2803	Frais de recherche et de développement			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	44 065,46	0,00	44 332,31
2806	Droit au bail			
2808	Autres immobilisations incorporelles			
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811	Terrains			
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			
2813	Constructions sur sol propre	333 467,36	31 743,77	365 211,13
2814	Constructions sur sol d'autrui			
2815	Installations, matériel et outillage techniques	195 721,62	16 892,92	212 614,54
	dont : Matériel de transport	7 990,00	0,00	7 990,00
	Matériel de bureau	69 662,24	2 043,45	71 705,69
	Matériel informatique	118 069,38	14 849,47	132 918,85
2818	Autres immobilisations corporelles			
COMPTES RENDUS AUX COMPTES AIC AUDIT				
TOTAL GENERAL				
		573 254,44	48 903,54	622 157,98

modèle fixé par le règlement CRC 03-1999 modifié
ont été supprimées les postes qui ne concernent pas les UDAF (emprunts obligataires...)

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

532-4 du CRC 1999-03 modifié

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances				Echéances		
		à moins 1 an	à plus 1 an			à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	214 611,60	12 964,00	54 654,00	159 958,00
Créances de l'actif circulant : Créances Clients et Comptes rattachés Autres	58 231,52 67 407,00	58 231,52 67 407,00		Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (3)	29 396,70 195 932,16 -844,92 17 590,71	29 396,70 195 932,16 -844,92 17 590,71		
Charges constatées d'avance	3 139,83	3 139,83		Produits constatés d'avance	7 129,83	7 129,83		
TOTAL	128 778,35	128 778,35	0,00	TOTAL	463 816,08	262 168,48	54 654,00	159 958,00
(1) Prêts accordés Prêts récupérés en cours d'exercice.....				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice 2015 et 2016 Emprunts remboursés en cours d'exercice.....				



(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b*) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

modèle fixé par le règlement CRC 03-1999 modifié

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
cadre 532-1 du règlement CRC 03-1999 modifié

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A		B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	44 383,60		0,00		0,00		44 383,60 x
Immobilisations corporelles	1 052 715,60		41 353,22		0,00		1 094 068,82
Immobilisations financières	2 015,00		4 939,76		0,00		6 954,76
Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00
TOTAL	1 099 114,20		46 292,98		0,00		1 145 407,18

II. Aménagements du cadre général

Développement de la colonne B
(augmentations)

	Ventilation des augmentations			
	Virements		Entrées	
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Créations
Immobilisations incorporelles			0,00	
Immobilisations corporelles			41 353,22	
Immobilisations financières			4 939,76	
Immobilisations en cours			0,00	
TOTAL	0,00	0,00	46 292,98	0,00



Développement de la colonne C
(diminutions)

	Ventilation des diminutions					
	Virements		Entrées			
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles						0,00
Immobilisations corporelles						0,00
Immobilisations financières						0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
TOTAL						

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AFC AUDIT
Cour d'appel d'Alger en Provence

modèle fixé par l'arrêté du 26 12 2007 pour les ESMS

4.3.3 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre n
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
10686 des déficits d'exploitation	1 663,40	24 731,25	0,00	26 394,65
106853 des charges d'amortissement	51 664,12	0,00	4 441,24	47 222,88
Provisions réglementées				
141 destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement				
142 pour renouvellement des immobilisations	27 219,20	0,00	3 062,70	24 156,50
145 Amortissements dérogatoires				
14861 réserves des plus values nettes d'actif immobilisé				
14862 réserves des plus values nettes d'actif circulant				
Provisions pour risques et charges				
151 Provisions pour risques	14 000,00	10 000,00	0,00	24 000,00
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
158 Autres provisions pour charges	92 564,53	12 805,45	3 383,74	101 986,24
Dépréciations				
29 Dépréciation des immobilisations				
39 Dépréciation des stocks et encours				
49 Dépréciation des comptes de tiers	21 914,70	613,79	0,00	22 528,49
59 Dépréciation des comptes financiers				
fonds dédiés				
194 sur subventions de fonctionnement	49 379,89	107 308,62	47 879,89	108 808,62
195 sur dons manuels affectés				
197 sur legs et donations affectés				
TOTAL GENERAL	258 405,84	155 459,11	58 767,57	355 097,38





Commissaires aux
Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION U.D.A.F

**Siège social :
39 Bd Victor Hugo
04000 DIGNE LES BAINS**

EXERCICE 31 DECEMBRE 2023



Commissaires aux
Comptes Associés
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612.7 du code commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

Convention N° 1 :

Objet : Bail de location depuis le 1er novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2026.
Montant : 650 € par mois
Personne concernée : Mme PARADISO Valérie

Fait à Manosque, le 29/04/2024,

Isabelle CANDAELE
Commissaire aux comptes,
Gérante, signataire désignée

AJC AUDIT
Société de commissariat aux Comptes
264 rue Berthelot
04100 Manosque
SIREN 451 301 865

